|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.LIMITÉECBD/ExCOP/2/L.127 novembre 2020FRANÇAISORIGINAL: ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Deuxième réunion extraordinaire

Montréal (en ligne), 16-19 novembre 2020 et

25-27 novembre 2020 (reprise de la session)

**PROJET DE RAPPORT**

1. La deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention s'est tenue en parallèle de la première réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Cartagena et de la première réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Nagoya, comme suite au soutien exprimé par les Parties et notifié par le secrétariat le 10 septembre 2020 (notification-2020-073), afin d'examiner et d'adopter un budget intérimaire pour le programme de travail de 2021.
2. Un total de 567 participants représentant 136 Parties à la Convention étaient inscrits à la réunion. Les Parties représentées étaient : *[à compléter]*

# POINT 1. ouverture de la réunion

1. La réunion extraordinaire a été ouverte le lundi 16 novembre 2020 à 7 heures, heure de Montréal (midi TUC), par une communication de la Présidente de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, Mme Yasmine Fouad.
2. Dans sa communication d'ouverture, la Présidente s'est félicitée de l'ouverture officielle de la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des Parties à la Convention, en parallèle de la première réunion extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la première réunion extraordinaire de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya.
3. Exprimant sa solidarité avec les Parties et tous les représentants à ces réunions extraordinaires qui se déroulent en des temps aussi difficiles de lutte contre la COVID-19, la Présidente a exposé les questions d'organisation et distribué une note expliquant la procédure d'accord tacite. Elle a fait circuler pour adoption un projet de décision contenant une proposition de budget intérimaire pour l'année 2021, tel qu'il figure dans le document CBD/ExCOP/2/L.2.
4. Le 19 novembre 2020, la réunion extraordinaire a été suspendue par la Présidente et a repris le 25 novembre 2020. Dans sa communication d'ouverture de la reprise de la session, la Présidente a rappelé que la réunion extraordinaire avait été suspendue de manière à permettre la tenue de consultations entre les Parties sur la question qui avait provoqué la rupture du silence et le report de l'adoption de la décision sur le projet de budget intérimaire pour 2021. La Présidente a indiqué que les consultations nécessaires, facilitées par la Présidence et le Bureau, avaient été menées au cours des quelques jours suivant la suspension de la réunion.

# POINT 2. questions d’organisation

*Administrateurs*

1. Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du règlement intérieur, la Présidente et les Vice-Présidents actuels ont constitué le Bureau de la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des Parties.

*Adoption de l'ordre du jour*

1. L'ordre du jour provisoire (CBD/ExCOP/2/1), qui avait été préparé et notifié précédemment aux Parties et aux observateurs par la Secrétaire exécutive conformément aux articles 8 et 13 du règlement intérieur, a été adopté conformément aux précisions figurant aux paragraphes 11 et 12 de l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/ExCOP/2/1/Add.1).

*Organisation des travaux*

1. La réunion extraordinaire s'est tenue à distance dans le cadre d'une procédure écrite d'accord tacite telle que décrite aux paragraphes 13 et 14 de l'ordre du jour provisoire annoté et complétée par la communication de la Présidente (CBD/ExCOP/2/L.5) en vue de la reprise de la session. Une brève explication complémentaire de la procédure a été annexée à la communication d'ouverture (CBD/ExCOP/2/L.3) par la Présidente.

# POINT 3. Rapport sur les pouvoirs des représentants À la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des Parties

1. Il a été indiqué que 136 Parties à la Convention étaient enregistrées pour la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des Parties. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Bureau a indiqué que les représentants de 97 Parties à la Convention avaient présenté, au 26 novembre 2020, des pouvoirs conformes aux exigences de l'article 18 du règlement intérieur.
2. La Présidente a remercié la membre du Bureau originaire d'Antigua-et-Barbuda, Mme Helena Brown, pour son travail minutieux de vérification, au nom du Bureau, des pouvoirs des représentants inscrits à la réunion.
3. Dans sa communication de clôture, le 27 novembre 2020, la Présidente a rappelé aux représentants qui ne l'avaient pas encore fait de soumettre leurs pouvoirs dès que possible et au plus tard le 31 décembre 2020 et a demandé au Secrétariat d'assurer le suivi avec les Parties concernées.

# POINT 4. Proposition de budget intérimaire pour 2021

1. Le projet de décision concernant le projet de budget intérimaire soumis aux représentants pour examen et adoption était le résultat de l'examen et des consultations du groupe informel qui avait été créé sous la direction du Bureau et notifié aux Parties et aux observateurs le 6 octobre 2020 ([notification-2020-079](https://www.cbd.int/doc/notifications/2020/ntf-2020-079-budget-en.pdf)). Dans sa communication d'ouverture du 16 novembre 2020, la Présidente a exprimé sa gratitude, au nom du Bureau et en son nom propre, à l'ambassadeur Spencer Thomas de la Grenade pour avoir coordonné et facilité efficacement les travaux du groupe informel.
2. Le projet de décision sur le budget intérimaire pour 2021 (CBD/ExCOP/2/L.2) a été soumis à la procédure d'accord tacite jusqu'à 7 heures du matin, heure de Montréal (midi TUC) le jeudi 19 novembre 2020, pour examen et adoption. Dans sa communication aux représentants du 19 novembre 2020 (CBD/ExCOP/2/L.4), la Présidente a annoncé que le silence avait été rompu et que la proposition de décision ne pouvait pas être adoptée en raison d'un commentaire soumis par le Brésil demandant l'insertion d'une note de bas de page dans le projet de décision, et qu'il avait été décidé, après consultation du Bureau, de suspendre la réunion pour permettre des consultations en vue de résoudre la question.
3. La session a repris le mercredi 25 novembre 2020 à 7 heures, heure de Montréal (midi TUC), pour une période de silence de 48 heures, et devrait être clôturée le vendredi 27 novembre 2020 à 8 heures, heure de Montréal (13 heures TUC), une heure après l'expiration de la période de silence. La Présidente a en outre annoncé que les nominations des représentants des Parties et les pouvoirs reçus aux fins des réunions extraordinaires seraient maintenus pour la reprise de la session, à moins qu'ils ne soient retirés ou modifiés par les Parties concernées.
4. Dans sa communication d'ouverture de la reprise de la session, le 25 novembre 2020, la Présidente a soumis à nouveau, sans changement, le projet de budget intérimaire pour l'année 2021 (CBD/ExCOP/2/L.2) pour adoption.
5. Dans sa communication de clôture, le 27 novembre 2020, la Présidente a annoncé que le silence n'avait pas été rompu au cours des 48 heures précédentes et, par conséquent, la proposition de budget intérimaire pour le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique, pour l'année 2021 (CBD/ExCOP/2/L.2) avait été adoptée. Elle a en outre déclaré que la procédure d'accord tacite appliquée à la réunion avait contribué à la réalisation de ses objectifs.
6. Le représentant du Brésil a fait la déclaration suivante et a demandé qu'elle soit incluse dans le rapport de la Conférence des Parties à la Convention sur sa deuxième réunion extraordinaire :

« L'approbation du budget ne modifie en rien le format et l'organisation des travaux des sessions de négociation du SBSTTA et du SBI. Nous notons qu'il n'existe actuellement aucun consensus entre les parties à la CBD quant au caractère pratique et à la faisabilité de la tenue de réunions et de négociations officielles en ligne. ».

1. La Présidente a remercié tous les représentants pour leur compréhension et leur coopération.

# POINT 5. Adoption DU RAPPORT

1. Comme indiqué au paragraphe 22 de l'ordre du jour provisoire annoté, et tel que mis à jour ultérieurement par les communications de la Présidente, ces communications constituent le plan du présent rapport (CBD/ExCOP/2/L.1). Le rapport a été adopté le vendredi 27 novembre 2020, à 8 heures, heure de Montréal (13 heures TUC).
2. Le rapport serait complété et publié après la réunion, sous la direction de la Présidente.

# POINT 6. CLÔture de la rÉunion

1. La Présidente a exprimé sa gratitude à tous les représentants pour leur coopération en faveur de la tenue de la réunion extraordinaire et pour avoir contribué à son succès. Elle a déclaré la deuxième réunion extraordinaire de la Conférence des parties à la Convention close le vendredi 27 novembre 2020, à 8 heures, heure de Montréal (13 heures TUC).

### \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_